



Paris, le 18 FEV. 2020

Le ministre de l'éducation nationale
et de la jeunesse

Le président du Conseil constitutionnel

à

Mesdames et messieurs les recteurs
d'académie
Monsieur le vice-recteur de la Nouvelle-
Calédonie

Objet : Sensibilisation de la communauté éducative au projet d'une « Fête de la Constitution » à la rentrée scolaire 2020.

A la rentrée 2016, le Conseil constitutionnel et le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse se sont associés pour lancer l'opération « Découvrons notre Constitution », visant à permettre aux élèves de mieux appréhender les grands principes qui fondent la République et ses institutions démocratiques.

Le bilan des 3 premières sessions de ce concours montre, malgré un intérêt réel des équipes éducatives, une certaine méconnaissance du système constitutionnel français ou, tout du moins, des difficultés pour en appréhender la genèse, les enjeux et la portée dans le quotidien des citoyens.

En effet, si les notions de règle et de droit sont abordées à travers les différentes dimensions de l'enseignement moral et civique, la Constitution ne dispose pas d'un temps d'enseignement réservé dans les programmes des 1^{er} et 2nd degrés, alors même qu'elle représente l'expression fondamentale des valeurs de la République que chacun s'emploie à transmettre aux jeunes générations.

C'est dans cette perspective qu'a été confiée au recteur de la région académique de la Martinique, Pascal Jan, la mission de réfléchir à la manière de faire entrer le droit constitutionnel dans les écoles et les établissements.

De cette réflexion est né le projet d'organiser, dès la rentrée scolaire 2020, une « **Fête de la Constitution** » la semaine du 28 septembre au 4 octobre, date anniversaire du référendum de la Constitution de la Vème République en 1958, et de sa promulgation.

Cette « Fête de la Constitution » doit permettre aux écoles et établissements de développer différentes actions. Des personnalités extérieures, professeurs de droit constitutionnel, avocats, étudiants en droit ou partenaires associatifs, pourront être utilement associées à cet événement, pour assurer des interventions ou animer des ateliers. L'association française de droit constitutionnel (AFDC) sera particulièrement mobilisée pour l'occasion. Les actions pourront être organisées en classe ou dans des lieux symboliques de la République.

.../...

Des ressources pédagogiques numériques dédiées seront également élaborées et mises à la disposition des enseignants.

A l'occasion de cette semaine, la session 2020-2021 du concours « Découvrons notre Constitution » sera lancée officiellement. Son calendrier est rénové pour s'ancrer davantage dans les académies selon le format suivant :

- un jury académique pour sélectionner les meilleurs projets dans la perspective d'une cérémonie académique organisée au printemps afin de valoriser les travaux des élèves avant leur envoi au jury national ;
- une cérémonie nationale organisée lors de la « Fête de la Constitution » suivante.

Pour assurer la pleine réussite de cette « Fête de la Constitution », il est essentiel de réfléchir dès à présent à la mise en place d'une organisation adaptée, en mobilisant les acteurs et les ressources à votre disposition.

Il vous sera possible de solliciter le recteur Pascal Jan pour vous accompagner dans votre réflexion.

Cette nouvelle action éducative, qui a vocation à être renouvelée chaque année, fera l'objet d'un échange lors d'une prochaine réunion des recteurs, qui se déroulera au printemps 2020 au Conseil constitutionnel.

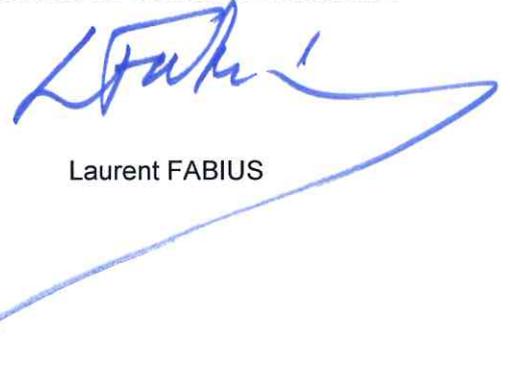
Nous savons pouvoir compter sur votre engagement pour faire de cette action un temps fort pour la transmission des valeurs de notre République.

Le ministre de l'éducation nationale
et de la jeunesse

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JMB', with a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Michel BLANQUER

Le président du Conseil constitutionnel

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'L Fabius', with a long horizontal stroke extending to the right.

Laurent FABIUS